



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille, le 4 octobre 2021

*Service Biodiversité, Eau et Paysages*

**Nos réf.** : SBEP/USP/2021- 335  
**Vos réf.** : DL/CD 20210907/DPAT/00066  
**Affaire suivie par** : Cédric Décultot  
cedric.decultot@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** : 04 88 22 62 17

**La directrice**

à

Ville de Saint-Raphaël – Service Patrimoine  
Hôtel de Ville  
BP 80160 – Place Sadi Carnot  
83 701 Saint-Raphaël cedex

**Objet** : projet de classement de plusieurs sites patrimoniaux sur la commune de Saint-Raphaël

Par courrier en date du 7 septembre 2021 vous sollicitez l'avis du service Biodiversité, Eau et Paysages sur les propositions de périmètres pour la création de sites patrimoniaux remarquables (SPR) sur la commune de Saint-Raphaël.

A ce stade du projet trois périmètres sont retenus : le quartier du Trayas, la bande littorale de Santa Lucia à Boulouris, ainsi que l'ensemble composé du Castrum, de la ville du 19<sup>e</sup> siècle quadrillée et des quartiers résidentiels de Notre Dame et des Cazeaux. Ces trois périmètres formeront à terme trois SPR distincts avec un règlement propre dont la rédaction reste à produire.

L'étude relève que le PLU a d'ores et déjà intégré une partie des enjeux patrimoniaux mais que cela reste insuffisant. Une cohérence du PLU avec les ambitions des trois SPR est donc à rechercher. Cela requiert notamment pour la frange littorale de renforcer la protection en délimitant, par exemple, une zone naturelle littorale (NI) qui garantirait une meilleure prise en compte de qualité paysagère et du caractère naturel encore préservé de ce secteur.

Une harmonie avec les objectifs de qualité paysagère de l'opération Grand Site du massif de l'Estérel doit également être recherchée. A ce stade les périmètres proposés ne sont pas en contradiction avec ces objectifs, par contre une attention particulière devra être portée lors de la rédaction des règlements.

Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, j'émet un avis favorable au projet présenté.

La cheffe du Service Biodiversité,  
Eau et Paysages

Hélène SOUAN

**Copie à** : UDAP du VAR, DRAC PACA  
DDTM 83